



SÉGOLÈNE ROYAL

PRÉSIDENTE DE LA COP 21

STOP AUX DÉCHETS PLASTIQUE

*Lancement de la coalition
internationale*





L'accord de Paris sur le Climat entre en vigueur moins d'un an après son adoption en décembre 2015. Pour la première fois dans l'histoire, l'océan et la mer se sont trouvés au cœur des négociations climatiques. L'océan est en effet durement impacté par le changement climatique et par les pollutions destructrices de sa biodiversité.

La concentration des déchets de plastique a conduit à la création d'un véritable 7^e continent. Dans 20 ans, si aucune action n'est entreprise, ce continent de déchets sera aussi grand que l'Europe.

En lançant cette coalition internationale pour réduire la pollution par les déchets de plastique, c'est l'ensemble des États qui se mobilisent par des actions concrètes pour protéger l'océan. Lutter contre les déchets de plastique commence par la réduction de la consommation de sacs plastique. Utilisés une seule fois, produits à partir d'hydrocarbures dont l'exploitation génère des gaz à effet de serre, polluant les terres, les rivières, puis les mers, ils sont devenus le symbole d'un modèle de production et de consommation non durables.

Je souhaite qu'à travers les engagements qui seront pris, les États et l'ensemble des partenaires qui ont déjà lancé des initiatives pour attirer l'attention sur ce fléau et réduire ces déchets de plastique partagent leurs expériences et proposent des solutions concrètes.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

*Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,
Présidente de la COP21*

Une prise de conscience internationale

La coalition est créée à l'initiative de la France. Le Maroc, Monaco, le Chili et l'Australie l'ont d'ores et déjà rejointe. Les États-Unis ainsi que plusieurs pays européens, comme l'Allemagne, l'Irlande, la Norvège et la Suède, ont repris cette ambition. D'après les données recueillies par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en 2016 au niveau international une trentaine de pays ont adopté des mesures nationales ou locales visant à lutter contre les déchets marins par le biais de dispositions visant la production, la vente ou la distribution de certains produits.

Les ONG s'engagent

La coalition s'appuie également sur la société civile. Plus de 500 ONG, aussi bien d'Asie, que d'Europe ou d'Amérique du Nord, ont lancé le mouvement Break free from plastic. Son objectif : lutter contre l'usage du plastique et affirmer l'importance de la prévention des déchets. Le mouvement rappelle notamment le lien entre plastique et pétrole et défend l'idée que la lutte contre le changement climatique implique de revoir la production, la consommation et la gestion du plastique.

En France, le mouvement est fédéré par Surfrider foundation. L'organisation porte, au niveau international, l'initiative Ban the bag qui vise à influencer les décideurs et à sensibiliser les citoyens et les commerçants. L'objectif est de supprimer les sacs à usage unique au profit des réutilisables.

DÉCLARATION D'INTENTION

*Nous, représentants d'États
et de gouvernements nationaux et locaux,*

Reconnaissant que les déchets marins, en particulier les déchets plastique, constituent un problème mondial qui impacte directement et durablement les océans,

Soulignant que les déchets marins proviennent à 80 % d'activités humaines s'exerçant à terre,

Soulignant le fait que les déchets d'emballages en plastique, dont les sacs plastique à usage unique, sont parmi les déchets les plus répandus dans l'environnement marin,

Rappelant que cette pollution, comme les autres pollutions marines, impacte la biodiversité marine et affecte la capacité des océans à jouer leur rôle déterminant dans la régulation du climat,

Considérant l'engagement des Chefs d'État et de gouvernement pris lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable, en 2012 à Rio, de réduire de manière significative la quantité de déchets marins d'ici 2025,

Rappelant enfin l'importance de poursuivre la dynamique engagée dans l'Accord de Paris sur le climat pour préserver l'océan et la nécessité de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier les objectifs 12 et 14 de développement durable.

Décidons d'un commun accord :

★ de travailler en étroite coopération afin de donner une impulsion déterminante à la lutte contre la pollution des océans par les déchets plastique à l'horizon 2020 ;

★ d'accélérer, de renforcer et de coordonner les actions déjà prises en la matière par les pays signataires afin de réduire la mise à disposition et l'usage de sacs plastique à usage unique, qu'il s'agisse de restrictions à la mise sur le marché ou de mesures permettant de renforcer l'éducation et la sensibilisation des consommateurs ;

★ de promouvoir la suppression des sacs plastique à usage unique, en cohérence avec les instruments et politiques applicables au plan international ;

★ de tirer les leçons des expériences acquises par chacun dans la lutte contre la pollution par les sacs plastique ;

★ de promouvoir les échanges d'expertises et de bonnes pratiques en la matière, et notamment :

- les réglementations existantes visant à réduire la consommation de sacs plastique à usage unique et à restreindre la mise sur le marché de sacs en matière plastique et de tout autre produit générateur de déchets marins ;

- les solutions alternatives aux sacs plastique à usage unique respectueuses de l'environnement connues et éprouvées.

Nous félicitons de l'engagement des acteurs non étatiques en faveur de la réduction de la pollution du milieu marin par les plastiques et les encourageons à conforter leur mobilisation et à collaborer avec la présente initiative, afin d'atteindre rapidement un résultat ambitieux.

CHIFFRES CLÉS

75% des déchets en mer sont en plastique.



5 000 Mds

de particules de plastique flottent à la surface des mers.



+ de 260

espèces marines sont impactées par les déchets de plastique : 86 % des espèces de tortues marines ingèrent des plastiques qu'elles confondent avec des méduses.



En France

l'usage des sacs plastique de caisse à usage unique est interdit depuis le 1^{er} juillet 2016. Les autres sacs plastique à usage unique seront interdits au 1^{er} janvier 2017.

LES SACS PLASTIQUE AIMENT VOYAGER !

